Mis en ligne le 19 juin 2023,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Générale des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20230615-7-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 15-06-2023
Publication le : 15-06-2023

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Conseil municipal – Séance du 9 juin 2023

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 21

Date de convocation : 2 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Damien VINCIGUERRA, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Clotilde BERTHIER, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Jean-François RIMET-MEILLE, Julie LADRET, Yann GUELY et Orlane FANGET.

Absents :

Madame Laëtitia SERPAGGI, Madame Stéphanie BESSET, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Monsieur Robert PASERO donnant pouvoir à Monsieur Gérald CANTOURNET.

Monsieur José CORREIA DOS SANTOS est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-4.2-090

**Recrutement d'agents en accroissement saisonnier d'activité – complément à la délibération du 23 mars 2023**

Monsieur le Maire rappelle :

Lors de sa séance du 23 mars 2023, le Conseil municipal a approuvé la création de dix postes en accroissement saisonnier d'activité.

Le temps de présence de l'agent de caisse ayant été réduit, de 25h00 à 23h00 hebdomadaires, il convient d'apporter les modifications suivantes :

**Suppression**

| Emploi | Nombre de postes | Grade | Temps de travail hebdomadaire | Indice majoré/Indice de rémunération |
|---|---|---|---|---|
| Agent de caisse | 1 | Adjoint Administratif territorial | 25h00 | 340/353 |

**Création**

| Emploi | Nombre de postes | Grade | Temps de travail hebdomadaire | Indice majoré/Indice de rémunération |
|---|---|---|---|---|
| Agent de caisse | 1 | Adjoint Administratif territorial | 23h00 | 340/361 |

.../...

AR-Préfecture de Grenoble

038-213805179-20230615-7-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 15-06-2023

Publication le : 15-06-2023

**Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Adopte** la modification du poste à temps non complet en accroissement saisonnier d'activité telle que décrite dans le tableau ci-dessus,
- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de la Commune.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 13 juin 2023
Le Maire

